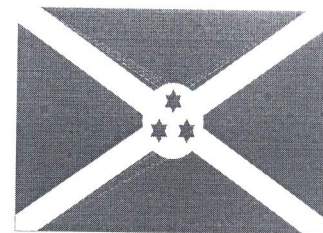


REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

DIRECTION GENERALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES EN
EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/134/F/2023-2024 POUR
FOURNITURE ET PLANTATION DES BAMBOUS SUR LES RIVES DES RIVIERES RUVUBU, RUSIZI,
MUGERE ET MUREMBWE SUR LES COLLINES LISTEES EN QUATRE LOTS

Financement : Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024

DATE DE PUBLICATION 12/09/2023

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES 11/10/2023

Septembre 2023



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/.../F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE ET PLANTATION DES BAMBOUS SUR LES RIVES DES RIVIERES RUVUBU, RUSIZI, MUGERE ET MUREMBWE SUR LES COLLINES LISTEES EN QUATRE LOTS

Date de publication: 12 / 03 /2023

Date d'ouverture des offres: 11 / 10 /2023

1. Objet :

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture et la plantation des **bambous sur les rives des rivières RUVUBU, RUSIZI MUGERE ET MUREMBWE** sur les collines listées en quatre lots.

1. **Lot n°1** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Ruvubu sur les collines Nyamiyogoro, Campazi, Muruta, Karunyinya, Buziraguhindwa, Pfunda et Manini ;
2. **Lot n°2** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Rusizi sur les collines Rukana II et Ruyaga ruvyagira ;
3. **Lot n°3** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection de la rive de la rivière Mugere sur les collines Gakungwe, Ruziba et quartier Nyabugete ;
4. **Lot n°4** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Murembwe sur la colline Mutambara, Quartiers Mugomere, Birimba et Kanyenkoko.

2. Financement du marché

Les fonds nécessaires pour l'acquisition, faisant l'objet du présent avis d'appel d'offre, proviennent du Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National avec publication nationale tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

1. **Lot n°1** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Ruvubu sur les collines Nyamiyogoro, Campazi, Muruta, Karunyinya, Buziraguhindwa, Pfunda et Manini ;
2. **Lot n°2** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Rusizi sur les collines Rukana II et Ruyaga ruvyagira ;
3. **Lot n°3** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection de la rive de la rivière Mugere sur les collines Gakungwe, Ruziba et quartier Nyabugete ;

4. **Lot n°4** : Fourniture et Plantation de 5000 plants de bambous pour la protection des rives de la rivière Murembwe sur la colline Mutambara, Quartiers Mugomere, Birimba et Kanyenkoko.

5. Délais d'exécution

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 5 mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, dans le cadre d'un groupement (association ou coopérative) soumissionnaire reconnue par la province et la commune et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée dans la loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés publics.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu tous les jours ouvrables et pendant les heures de services auprès de la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement moyennant paiement d'un montant non remboursable de **CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS** (50.000 FBU) à verser au compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 11.

8. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement pour un ou plusieurs lots.

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres devront être soumises à la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement au plus tard le 11/10/2023 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être accompagnées des bordereaux d'achat du DAO par le paiement d'un montant de Cinquante Mille francs Burundais 50.000 FBU.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11/10 /2023 à 10 heures locales à la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement à la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 11/10 /2023 à 10 heures dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants.

Fait à Bujumbura, le 11/10 / 2023

DIRECTEUR GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES EN EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ir. Christian NIMUBONA



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

P.O. 
Prof : Sanctus NIRAGIRA

Ir. Prosper DODIKO
Secrétaire Permanent

